

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## La bailleeresse, son locataire et le loyer

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

UN désaccord entre une bailleeresse et son locataire a viré au drame dans un quartier de Libreville. Dans un premier temps, Catherine Milang informe Samuel Pegdiob Hegba de sa décision d'augmenter le montant du loyer de la maison qu'il occupe, mais ce dernier n'est pas d'accord. Sur ce, Catherine lui donne un préavis d'un mois pour déménager. Mais au terme de ce délai, sieur Pegdiob Hegba n'est toujours pas parti. Ulcérée, dame Milang, aidée de deux parents (un frère et une sœur), s'introduit

par effraction dans le domicile de son locataire. Là, ils font, en présence d'un huissier de justice réquisitionné par eux pour la circonstance, l'inventaire de tous les biens qui s'y trouvent, puis les ramassent et les déposent dehors. Après avoir constaté les faits qui se sont déroulés en son absence, Samuel Pegdiob Hegba pète les plombs. S'ensuit alors une altercation qui tourne rapidement à l'avantage de la bailleeresse et les siens. Sur ces entrefaites, le locataire saisit le tribunal correctionnel de Libreville par voie de citation directe. Puis gagne le procès: Catherine Milang et ses deux parents sont reconnus coupables de destruction des biens d'autrui, violation de domicile,



La Cour rendra sa décision le 24 septembre prochain.

violences et voies de faits, d'injures publiques et d'instigation. Ils sont condamnés chacun à trois mois de prison avec sursis et, solidairement, à verser 500 000 francs de dommages et intérêts à leur victime pour le préjudice subi.

Contrarié par cette décision qu'il trouve trop clémente, le locataire forme un recours devant la Cour d'appel judiciaire de Libreville. L'affaire a donc été réexaminée en fait et en droit jeudi 17 sep-

tembre 2020 devant la haute juridiction. L'appelant et son conseil ont plaidé les peines plus lourdes et une hausse du montant des dommages et intérêts prononcées en première instance. Quant aux intimés qui n'étaient pas assistés par un avocat, ils ont reconnu les faits et dit avoir commis l'acte sous l'effet de la colère et de l'émotion, car Pegdiob Hegba, malgré la sommation à lui faite de libérer la maison qu'il louait, les narguait. Le ministère pu-

blic a dénoncé l'incohérence de l'accusation. "Un locataire à qui on demande de quitter les lieux, utilise la loi du plus fort face à sa bailleeresse, ce n'est pas normal". Puis, il a requis la relaxe pure et simple de Milang et de sa sœur. Par contre, il a requis la condamnation à un mois de prison avec sursis à l'encontre du frère de ces dernières. Après avoir entendu toutes les parties en conflit, la Cour a mis son jugement en délibéré au 24 septembre prochain.

### Droit de réponse...au maire de Ndzomoe, Désiré Martial Nkoghe

Dans les colonnes de L'Union du mercredi 16 septembre 2020 en page 3, un article traite de la mise en examen du maire de Libreville Léandre Nzue pour de multiples chefs d'accusations rapportés à l'opinion nationale et internationale par le procureur de la République. Les chefs d'accusation relayés dans le journal dressent pêle-mêle, sans indication, une liste des maires ayant eu des ennuis judiciaires et dont moi, Désiré Martial Nkoghe, je serai du nombre. Aussi, convient-il de clarifier l'expression "ennuis judiciaires", de peur de verser dans la désinformation, le déni et l'amalgame susceptibles de porter atteinte à l'intégrité morale de ma personne. En effet, en décembre 2017, j'ai été interpellé par les forces de sécurité pour des actes d'état-civil d'une jeune compatriote qui présentait deux actes de naissance différents, établis dans la province du Moyen-Ogooué. L'un d'eux présentait des anomalies. Après des investigations menées par le procureur de la République et ses auxiliaires de commandement, il avait été conclu que les accusations portées sur ma modeste personne étaient incohérentes, infondées et manquaient de clairovoyance au vu des éléments à charge. Que cette affaire avait été montée de toutes pièces par mes adversaires politiques. En réalité, je faisais l'objet d'une cabale politico-administrative déclenchée par mes détracteurs, dès les premières heures de mon élection, le 12 février 2014. Elle était nourrie par des camarades dissidents du PDG ressortissants du Komo-Océan, avec le concours de certains fonctionnaires mal intentionnés. Ces personnes, pour des vellétés de leadership politique d'alors au sein du PDG Komo-Océan et d'ascension sociale pour certains, avaient combattu sans succès le bureau du Conseil que je préside depuis mars 2014, au profit d'une opposition dite radicale. Au demeurant, je tiens à préciser que ma probité ne souffre d'aucune ambiguïté dans la gestion de l'institution dont j'ai la charge depuis ma prise de fonction, jusqu'à la confiance renouvelée par les plus hautes autorités du PDG en 2018, en me faisant l'honneur de me reconduire aux prestigieuses fonctions de maire de la petite commune de Ndzomoe.

### Un mécanicien frôle la mort en réparant une voiture

G.R.M  
Libreville/Gabon

SI un métier vaut un fond de terre, il y a lieu de retenir aussi que tous comportent des risques. Chabany vient de l'apprendre à ses dépens. Mécanicien automobile exerçant dans la zone du Boulevard-Matamba, dans le deuxième arrondissement de la commune de Mouila, ce compatriote a failli passer de vie à trépas, dernièrement, en faisant son boulot. En effet, la voiture qu'il était en train de réparer lui est brusquement tombée dessus après que le cric a cédé.

L'appareil de levage était-il défectueux? A-t-il simplement glissé? L'infortuné peine encore à répondre à ses questions. Se contentant d'expliquer qu'il n'a eu la vie sauve que grâce à un pneu également placé comme



Le jeune Chabany s'en est tiré avec des blessures sur la tête.

support sous la voiture. "Alors que je me trouvais sous le véhicule, le cric a cédé. Sans la roue que j'avais placée en dessous, je serais probablement mort", a-t-il déclaré. Transportée d'urgence

au Centre hospitalier régional du chef-lieu de la province de la Ngounié, la victime s'en est donc tirée avec des blessures au niveau de la tête, ce qui lui a valu 17 points de suture.